

# Vers une prochaine libéralisation complète du marché de l'électricité?

La libéralisation du marché de l'électricité occupe le débat politique suisse depuis une vingtaine d'années. Il semble qu'elle soit dorénavant en bonne voie. Mathieu Simona, avocat et associé auprès de BIANCHISCHWALD, nous propose un point de situation.

## Quelle est la situation actuelle?

Seuls les gros consommateurs, soit ceux dont la consommation dépasse 100'000 kWh par an, ont actuellement accès au marché libre de l'électricité. Les ménages et les PME restent tenus de s'approvisionner auprès du gestionnaire de réseau compétent. Il est question depuis de nombreuses années de libéraliser complètement ce marché, et le processus politique est maintenant bien avancé.

## Quels seraient les effets sur la facture des ménages?

La diminution éventuelle des prix de l'énergie n'est pas un thème central dans cette révision et reste difficile à prévoir, tant elle dépend du marché. Quoi qu'il en soit, l'effet sur les prix restera limité, ne serait-ce que du fait que plus de la moitié du montant de la facture de



Mathieu Simona

consommation d'électricité dépend de facteurs qui ne sont pas concernés par cette révision (frais d'utilisation du réseau, supplément, redevance).

## Quels seraient alors les avantages de cette libéralisation?

Les arguments mis en avant en faveur de l'ouverture complète du marché concernent essentiellement les effets positifs sur l'innovation et l'efficacité sur le marché. Il faut toutefois reconnaître que cette ouverture du marché

ne fait pas l'unanimité, même si elle est soutenue (sous la forme proposée ou avec des mesures d'accompagnement) par une majorité des acteurs consultés.

## Les ménages pourront-ils continuer à acheter leur électricité auprès de leur fournisseur habituel?

En principe oui. L'avant-projet continue à prévoir un approvisionnement de base, avec des prix fixés pour un an, pour les ménages et PME qui ne souhaitent pas choisir leur fournisseur d'électricité. Une forme de statu quo pourra donc demeurer pour ceux qui le souhaitent.

## Quelles sont les prochaines étapes?

L'avant-projet du Conseil fédéral date du 18 octobre 2018. Les acteurs concernés ont pu exprimer leur

avis dans le cadre de la procédure de consultation qui a été engagée à cette suite. Le DETEC a rendu en septembre 2019 son rapport sur le résultat de la consultation et le Conseil fédéral a confirmé dans sa séance du 27 septembre 2019 qu'il souhaitait proposer une ouverture complète du marché de l'électricité. Le DETEC est chargé de soumettre au Conseil fédéral d'ici mars 2020 un résumé des points-clés d'une telle libéralisation. Le Conseil fédéral préparera un projet de loi sur cette base. Ce sera enfin au tour de l'Assemblée fédérale de débattre et éventuellement d'adopter cette révision législative, mais sans doute pas avant 2022.